

Culture, commerce et numérique

Culture et développement : le débat international s'intensifie

Volume 9, numéro 6, juillet 2014

Résumé analytique

Face à l'avènement du numérique et à la multiplication des négociations commerciales (Union européenne, États-Unis, Canada, Japon, Australie), la gouvernance mondiale des industries culturelles se trouve actuellement à un tournant. En premier lieu, le numéro de juillet traite des évolutions du débat sur l'inclusion de la culture dans l'agenda du développement durable post-2015, des initiatives dynamiques de la société civile en matière de culture, ainsi que des réticences des pays développés. En deuxième lieu, il aborde les enjeux récents des négociations commerciales en cours (Partenariat transpacifique, Partenariat transatlantique, accord sur le commerce des services) ainsi que les priorités de l'administration des États-Unis concentrées sur une inclusion dynamique des produits numériques dans l'agenda des négociations. Enfin, il présente plusieurs rapports qui mettent en lumière certains aspects de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles (CDEC), tels que les politiques culturelles en Asie et l'impact de la CDEC, les effets normatifs de la CDEC, ainsi que son adaptation à l'ère numérique.

Bonne lecture.

Table des matières

| | |
|--|---|
| Culture et développement : le débat s'intensifie | 2 |
| Le numérique au cœur de l'agenda commercial des États-Unis | 4 |
| Rapports sur la Convention de 2005 | 5 |
| L'exception culturelle divise | 6 |
| La culture et les relations extérieures de l'UE | 8 |
| Amazon : un acteur omniprésent | 8 |

Culture et développement : le débat s'intensifie

Dans le cadre du débat international sur l'élaboration de l'agenda du développement durable post-2015, le 10 juin 2014, sept associations importantes en matière de culture ont adressé une lettre aux co-présidents du Groupe de travail ouvert (GTO) des Nations Unies. Ce dernier vise à préparer une proposition d'objectifs du développement durable pour étude par l'Assemblée générale de l'ONU à sa prochaine session en septembre. Parmi les organisations, nous retrouvons la Fédération internationale de conseils des arts et agences culturelles (IFACCA), la Fédération internationale des Coalitions pour la diversité culturelle, l'Agenda 21 pour la culture de Cités et Gouvernements locaux unis, la Culture Action Europe, le Réseau Arterial, ainsi que le Conseil international des monuments et des sites et le Conseil international de la musique. Dans leur lettre, les organisations soulignent que la culture et son potentiel pour le développement durable sont très peu intégrés dans le document « Introduction and Proposed Goals and Targets on Sustainable Development for the Post2015 Development Agenda » issu du GTO. Pour cela, elles effectuent quelques commentaires qui visent une inclusion plus dynamique de la culture dans le texte. A titre d'exemple, en ce qui concerne le point 8.8 du document, les sept organisations en matière de

Les pays développés, qui restent les acteurs clés pour l'élaboration de l'agenda, affichent cependant de fortes réticences à l'idée d'une inclusion dynamique de la culture dans les objectifs de l'agenda. Les raisons sont multiples : pour certains, la culture est une priorité mineure face à d'autres secteurs tels que la santé, l'environnement, l'énergie ou l'éducation, etc.; pour d'autres, la culture n'est pas considérée comme un domaine d'intervention publique et par conséquent, toute aide publique internationale destinée au secteur culturel est illégitime; d'autres ont dû réduire drastiquement les ressources financières destinées à la coopération internationale en raison de la crise des finances publiques et sont donc très réticents à inclure de nouveaux objectifs dans l'agenda post-2015; et pour d'autres encore, le caractère parfois étendu et abstrait de la notion de culture risque de mener des pays en voie de développement à justifier éventuellement des pratiques qui s'opposeraient à leur développement humain, social ou environnemental.

culture suggèrent la reformulation suivante : « créer des conditions propices pour accroître la croissance et la productivité des petites et moyennes entreprises, notamment à travers des politiques qui encouragent l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, **grâce au développement des industries culturelles et créatives** et à travers l'accès aux marchés et aux services financiers ». En plus, il s'agit d'inclure des nouveaux points relatifs au développement culturel, tels que le point 17.48 selon lequel « d'ici 2030 faire en sorte que tous les pays élaborent des politiques, des programmes et des capacités appropriés afin de protéger, promouvoir et sauvegarder le patrimoine culturel, soutenir les institutions et organisations culturelles, et favoriser les industries culturelles et créatives » et le point 17.49 selon lequel « d'ici 2030, l'investissement national dans les industries culturelles et créatives et le nombre d'emplois dans le secteur culturel augmente de X % ».

En plus, le 1^{er} mai 2014, de grandes associations de la culture ont lancé une campagne de signature de la Déclaration pour « l'inclusion de la culture dans les objectifs du développement durable pour l'après 2015 ». La Déclaration souligne explicitement que « la culture est à la fois moteur et facilitateur du développement et devrait faire partie intégrante des objectifs du développement durable pour l'après-2015 ». Elle demande aussi que « des cibles et des indicateurs pour la culture soient inclus dans les objectifs du développement durable ». Jusqu'à présent, la Déclaration a reçu plus de 1500 signatures provenant d'organisations et d'individus de 120 pays. Parmi les signataires, nous retrouvons l'Organisation des États ibéro-américains, la Fondation du

Commonwealth, l'Organisation internationale du tourisme social, la Fédération internationale des acteurs, la Fédération internationale des musiciens, le *Global Heritage Fund*, l'*European Cultural Foundation*, ainsi que les sept organisations qui ont adressé la lettre au GTO.

Soulignons que la 13^e et dernière session du GTO aura lieu les 14-18 juillet 2014. A l'issue de la session, le GTO est censé présenter une ébauche des objectifs pour le développement durable, avec cibles et indicateurs. Parallèlement, sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC en anglais), le Forum politique de haut niveau sur le développement durable aura lieu du 30 juin au 9 juillet 2014, alors que le segment de haut niveau de l'ECOSOC se tiendra les 7-11 juillet à New York. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration de l'agenda du développement durable post-2015 ; elles sont une opportunité politique pour les acteurs impliqués d'exercer de la pression en faveur d'une intégration dynamique et substantielle de la culture dans l'agenda. Rappelons que l'ECOSOC est un des six organes principaux de l'ONU et qu'il est placé sous l'égide de l'Assemblée générale. Son rôle est consultatif et concerne les questions de coopération économique et sociale internationale. Ses réunions d'été attirent régulièrement des décideurs politiques de haut rang ; elles reflèteront donc les rapports de force ainsi que les intérêts et les stratégies des différents acteurs concernant les orientations de l'agenda post-2015.

Les pays développés, qui restent les acteurs clés pour l'élaboration de l'agenda, affichent cependant de fortes réticences à l'idée d'une inclusion dynamique de la culture dans les objectifs de l'agenda. Les raisons sont multiples : pour certains, la culture est une priorité mineure face à d'autres secteurs tels que la santé, l'environnement, l'énergie ou l'éducation, etc.; pour d'autres, la culture n'est pas considérée comme un domaine d'intervention publique et par conséquent, toute aide publique internationale destinée au secteur culturel est illégitime; d'autres ont dû réduire drastiquement les ressources financières destinées à la coopération internationale en raison de la crise des finances publiques et sont donc très réticents à inclure de nouveaux objectifs dans l'agenda post-2015; et pour d'autres encore, le caractère parfois étendu et abstrait de la notion de culture risque de mener des pays en voie de développement à justifier éventuellement des pratiques qui s'opposeraient à leur développement humain, social ou environnemental. En fin de compte, il s'avère qu'un débat international sur la culture et le développement durable semble être privé d'une portée pratique en raison de l'absence des pays développés, dont le poids symbolique et économique dans l'aide internationale au développement est indéniable.

Sources : Coalition pour la diversité culturelle, « Lettre adressée aux co-présidents du Groupe de Travail Ouvert des Nations Unies », 10 juin 2014, disponible sur : <http://www.cdc-ccd.org/Lettre-adressee-aux-co-presidents?lang=fr>; Twelfth session of the Open Working Group on Sustainable Development Goals, <http://sustainabledevelopment.un.org/owg12.html>; Site Culture2015goal, <http://www.culture2015goal.net/>.

Le numérique au cœur de l'agenda commercial des États-Unis

Les douze pays qui participent aux négociations sur le Partenariat transpacifique (TPP en anglais) ont tenu une rencontre ministérielle du 19 au 20 mai 2014 à Singapour, dans un format de réunions plénières et bilatérales sur une période de deux jours. Les ministres et chefs de délégation se sont notamment concentrés sur l'accès aux marchés et les autres règles en suspens avancées. A la suite de cette réunion, des négociateurs et des spécialistes de secteurs se sont aussi rencontrés à Ottawa, du 3 au 12 juillet 2012. De son côté, Barack Obama espère que le texte du TPP sera prêt en novembre prochain – avant les élections de mi-mandat (*midterm elections*), à savoir des élections des chambres du Congrès des États-Unis qui se tiennent au milieu du mandat du président et qui sont censées renouveler les 435 sièges de la Chambre des représentants et un tiers des 100 sièges du Sénat américain. Plus prudent, le ministre du commerce australien Andrew Robb prévoit, quant à lui, une conclusion de l'accord au début de 2015.

Le Bureau du représentant américain au commerce (USTR en anglais) a rendu public un document présentant les objectifs de l'administration Obama dans les négociations sur le TPP. Concernant les télécommunications et le commerce électronique, l'USTR souligne que « l'augmentation de l'utilisation d'Internet crée un potentiel économique important, en particulier pour les petites entreprises. L'administration Obama travaille à travers le TPP pour stimuler le potentiel du commerce électronique, maintenir un Internet libre et ouvert, promouvoir l'accès concurrentiel pour les fournisseurs de télécommunications et définir des règles pour le commerce numérique ».

Plus spécifiquement, l'USTR mentionne certains points qui sont au cœur de l'agenda de l'administration américaine :

- a. adopter des engagements afin de ne pas imposer des droits de douane sur les produits numériques, tels que logiciels, livres numériques, vidéo, musique, etc.;
- b. assurer le traitement non-discriminatoire des produits numériques transmis par voie électronique et entraver un traitement discriminatoire des produits numériques fondé sur la nationalité ou le territoire dans lequel le produit est fabriqué;
- c. promouvoir un seul réseau mondial d'Internet et assurer les flux des données transfrontaliers conformément à l'intérêt légitime des gouvernements de réguler afin de protéger la vie privée;
- d. adopter des engagements afin de fournir un accès de réseau approprié aux fournisseurs de télécommunication par le biais de l'interconnexion et de l'accès aux installations physiques.

Mi-juin, une Coalition des industries de services (le 'Team TiSA') en provenance des États-Unis s'est mise en place en vue d'exercer de la pression auprès des gouvernements nationaux et d'influencer l'agenda des négociations sur le TISA (Trade in Services Agreement). Parmi ses membres, nous retrouvons Google, Motion Pictures Association of America, The Walt Disney Company, Microsoft, 21st Century Fox.

D'ailleurs, la 6^e série de négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP en anglais) entre les États-Unis et l'Union européenne (UE) se tiendra entre 14 et 18 juillet 2014 à Bruxelles. Une véritable avancée dans les négociations sur le TTIP devrait être possible suite au renouvellement de la Commission européenne et aux élections de mi-mandat américaines en novembre prochain.

Enfin, présidée par les États-Unis, la 7^e série des négociations sur le commerce des services (*Trade in Services Agreement-TISA*) a eu lieu du 23 au 27 juin 2014, alors la 8^e série des négociations se tiendra fin septembre 2014 et sera présidée par l'UE. Rappelons qu'à la suite

du blocage de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les négociations plurilatérales sur le TISA visent à faire avancer l'agenda de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC et incluent actuellement 23 économies. D'ailleurs, mi-juin, une Coalition des industries de services (le *Team TISA*) en provenance des États-Unis s'est mise en place en vue d'exercer de la pression auprès des gouvernements nationaux et d'influencer l'agenda des négociations sur le TISA. Son objectif est de promouvoir « un accord ambitieux qui éliminera les obstacles au commerce mondial de services », de stimuler les exportations de services et d'établir un dialogue constructif entre l'administration des États-Unis et d'autres délégations nationales afin de réussir à conclure un accord allant plus loin sur le plan du contenu et des disciplines commerciales. La Coalition est codirigée par 6 grandes industries : Citigroup, IBM, Liberty Mutual, MetLife, UPS, Walmart. Parmi ses membres, nous retrouvons Google, Motion Pictures Association of America, The Walt Disney Company, Microsoft, 21st Century Fox, HP, Intel.

Sources : « Obama says hopes for Pacific trade pact in November », *Bilaterals.org*, 23 juin 2014; USTR, « Trans-Pacific Partnership : Summary of US Objectives », disponible sur : <http://www.ustr.gov/tpp/Summary-of-US-objectives>; « US Industry Groups Launch 'Team Tisa' To Promote Plurilateral Services Talks », *Inside US Trade*, 19 juin 2014.

Rapports sur la Convention de 2005

Le 27 juin 2014, l'IFACCA (*International Federation of Arts Councils and Culture Agencies*) a publié un rapport analytique sur la Convention sur la diversité des expressions culturelles (CDEC) et les politiques culturelles en Asie. Commandé par l'UNESCO, le rapport vise à fournir un aperçu des politiques et des mesures nationales mises en place par les États Parties en Asie concernant la CDEC. Plus spécifiquement, le rapport s'est concentré sur les politiques culturelles mises en œuvre en vue de soutenir plusieurs aspects des biens et services culturels (création, production, distribution, etc.), la coopération internationale et les mesures du traitement préférentiel pour la mobilité des artistes, l'intégration de la culture dans les politiques du développement durable, les mesures en faveur des expressions culturelles menacées, ainsi que sur les mesures qui impliquent la société civile dans les politiques culturelles. Rappelons que les 4-6 mars 2014, le bureau de l'UNESCO à Bangkok et l'IFACCA ont organisé un séminaire régional intitulé « La diversité des expressions culturelles en Asie : Défis et perspectives sur la mise en œuvre de la Convention de 2005 » afin d'échanger des points de vue sur le processus de la mise en œuvre de la CDEC en Asie. Dans le cadre du séminaire, l'IFACCA, avec le soutien de l'UNESCO, a rédigé un texte analytique, fondé sur les rapports périodiques quadriennaux soumis par les États Parties de l'Asie-Pacifique au Secrétariat de la CDEC. La version finale du rapport inclut ainsi les commentaires et les exemples mentionnés par les participants au séminaire où ils ont débattu la première version du rapport analytique. Soulignons que six (6) pays de l'Asie Pacifique ont déjà soumis un rapport périodique : Bangladesh, Cambodge, Chine, Mongolie, Nouvelle-Zélande et Vietnam, alors que treize (13) pays ont déjà ratifié la CDEC : Inde, Chine, Bangladesh, Vietnam, Cambodge, Nouvelle-Zélande, Mongolie, Tadjikistan, Laos, Afghanistan, Australie, Corée du Sud, Indonésie. Selon le rapport, seulement 10 % du nombre total d'États Parties à la CDEC sont en provenance de la région d'Asie-Pacifique. A cela s'ajoute que seulement 3 Coalitions pour la diversité culturelle (Australie, Corée du Sud, Nouvelle-Zélande) se sont créées dans la région, tandis que jusqu'à présent, nous retrouvons seize (16) coalitions en Afrique et treize (13) dans les Amériques.

Préparé en grande partie par Jordi Baltà (*Interarts Foundation Barcelona*) et le service d'évaluation de l'UNESCO, un rapport sur la CDEC et ses effets normatifs a été publié en avril 2014. Le rapport note que la CDEC a eu un impact positif sur certains secteurs culturels et certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Cependant, le rapport constate une image asymétrique et variée. Quelques pays offrent des « exemples excellents » de la mise en œuvre de la CDEC, alors que d'autres pays ont complètement échoué à faire progresser la CDEC sur leur territoire. D'ailleurs, l'impact de la CDEC est moins visible dans les pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord où les gouvernements nationaux ont maintenu la législation et les politiques existantes. Le rapport propose aussi une mise en œuvre plus dynamique de la CDEC dans les secteurs de l'éducation, de la participation citoyenne et de l'inclusion sociale et il affirme la capacité réduite de la société civile de s'impliquer dans les processus politiques de la mise en œuvre et de se débattre avec les autorités publiques, ainsi que le poids faible des industries culturelles dans un grand nombre de pays. Le rapport constate toutefois que la dimension culturelle dans l'aide publique pour le développement est bien renforcée du côté des pays européens et que de nouvelles stratégies et de programmes pour le développement culturel sont mis en place. Enfin, il s'agit de mettre l'accent sur des nouvelles thématiques qui doivent être incluses dans les objectifs de la CDEC, telles que le numérique et son impact sur des aspects différents des biens et services culturels (création, production, distribution, etc.) ou le commerce électronique.

Finalement, dans le cadre de la mobilisation de nombreux acteurs en faveur de l'adaptation de la Convention sur la diversité des expressions culturelles (CDEC) à l'ère numérique, mi-mai 2014, l'ancienne ministre québécoise Louise Beaudoin a remis son rapport sur cet enjeu auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie. Dans un entretien auprès de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle, Louise Beaudoin a souligné quatre défis à relever au cours de la prochaine décennie : la prise en compte du numérique dans l'application de la CDEC; le droit d'auteur, la juste rémunération des créateurs dans ce nouvel environnement; la coopération internationale; les accords bilatéraux et régionaux de libre-échange. Elle a aussi affirmé qu'il faut « des directives opérationnelles (ou une directive transversale) pour accompagner l'application de la Convention dans ce nouveau contexte numérique ». En outre, l'ancienne ministre des Relations internationales du Québec a mentionné qu'il faut convaincre les pays du sud de l'intérêt de l'enjeu numérique parce que jusqu'à maintenant les bénéfices qu'ils ont tirés de la CDEC sont « relativement faibles ».

Sources : « Entrevue de Louise Beaudoin : son rapport sur la Convention à l'ère numérique », *Coalition canadienne pour la diversité culturelle*, 2 juin 2014, disponible sur : <http://www.cdc-ccd.org/?lang=fr>; Jordi Baltà, *Evaluation of UNESCO's Standard-setting Work of the Culture Sector, Part IV-2005 Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions*, IOS/EVS/PI/134 REV., UNESCO, Paris, avril 2014, disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002269/226932E.pdf>; IFACCA, *Analytical Report : Cultural Policies and the 2005 UNESCO Convention in Asia*, avril 2014, disponible sur : <http://media.ifacca.org/files/FINALReportUNESCOJun2014.pdf>.

L'exception culturelle divise

Mi-juin 2014, en France, 194 personnalités du monde du cinéma et de l'audiovisuel ont lancé un appel en faveur de l'exception culturelle. Selon l'appel, le gouvernement français s'engage « dans la voie d'une politique dangereuse, déstabilisante et illégitime » qui affecte les ressources du Centre national du cinéma (CNC), considérées comme « l'oxygène de la création française et européenne ». Les ressources du CNC se fondent non sur le budget de l'État, mais sur des taxes prélevées sur les recettes de tous les diffuseurs du cinéma et de l'audiovisuel. Selon l'appel, la volonté du gouvernement français de détourner une partie du

produit des ressources du CNC pour combler le budget de l'État met en péril le soutien au cinéma et à l'audiovisuel, « faisant planer de lourdes incertitudes sur une politique cinématographique, transformée en une simple trésorerie dans laquelle puiser ». En plus, les milieux du cinéma se demandent « comment justifier que des entreprises mises à contribution pour financer la création audiovisuelle et cinématographique voient finalement ces taxes utilisées pour boucher les trous du budget général ». Parmi les personnalités qui ont lancé l'appel, nous retrouvons les cinéastes Costa-Gavras, Coline Serreau, Bertrand Tavernier, ainsi que Pierre Lescure, président du Festival de Cannes, Nicolas Seydoux, président de Gaumont et Catherine Tasca, ancienne ministre de la Culture et de la Communication.

Laurent Bloch, chercheur en cyber-stratégie à l'Institut français d'analyse stratégique, a récemment expliqué dans le journal *Le Monde*, qu'à l'ère numérique, l'exception culturelle est largement moins liée aux contenus qu'aux infrastructures. Selon lui, « si on considère les contenus en oubliant les infrastructures, on ne comprend rien. Un exemple : il y a une entreprise américaine inconnue du grand public, qui réalise à elle seule 30 % du trafic mondial. Elle s'appelle Akamai. Elle ne produit aucun contenu, mais possède des serveurs relais dans une centaine de pays, pour héberger et acheminer les contenus des autres, plus efficacement, vers les utilisateurs finaux. Si une entreprise française ne paie pas Akamai, ou pas suffisamment, ses contenus seront mal distribués ».

Enfin, au cours du mois de juin, un grand nombre d'articles ont traité de la question de l'exception culturelle face aux défis numériques et à la menace des négociations commerciales entre les États-Unis et l'Union européenne. Ils s'interrogent sur son efficacité, sa force politique ou son caractère archaïque, ainsi que ses perspectives vis-à-vis des grandes multinationales du numérique. Parmi ces articles, il convient de mentionner :

Evelyne Pieiller, « Éternel alibi de l'exception culturelle », *Le Monde diplomatique*; disponible sur : <http://www.monde-diplomatique.fr/2014/07/PIELLER/50582>;

Nathalie Sonnac, « Netflix, démolisseur de l'exception culturelle », *Ina Global*, disponible sur : <http://www.inaglobal.fr/idees/article/netflix-demolisseur-de-lexception-culturelle-7650>;

Georges Fischer, « Exception culturelle : ça suffit », *Les Échos*, disponible sur : <http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-76887-exception-culturelle-ca-suffit-1017562.php>;

Nathalie Petrowski, « Et l'exception culturelle, bordel! », *La Presse.ca*, disponible sur : <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/nathalie-petrowski/201406/11/01-4774759-et-lexception-culturelle-bordel.php>;

Jean-Michel Lucas, « Le traquenard de l'économie culturelle ou comment l'exception culturelle triche avec la diversité culturelle », *Mediapart*, disponible sur : <http://blogs.mediapart.fr/blog/ami/300614/jm-lucas-le-traquenard-de-leconomie-culturelle-ou-comment-lexception-culturelle-triche-avec-la-diversite-cu>.

Sources : « L'appel des 194 : Trop, c'est trop! », *Le Huffington Post*, 19 juin 2014; « La France est en train de rater la troisième révolution industrielle », *Le Monde*, 01 juillet 2014; « Le monde du cinéma monte au créneau pour défendre l'exception culturelle », *Le Figaro*, 19 juin 2014.

La culture et les relations extérieures de l'UE

Dans le cadre de l'Action préparatoire « La culture dans les relations extérieures de l'UE », le 10 juin 2014, la Commission européenne et la commissaire à la Culture, Androulla Vassiliou ont rendu public le rapport « Engager le monde – vers une citoyenneté culturelle mondiale », préparé par un groupe de huit instituts d'études et organisations en matière de culture. L'enquête a couvert 54 pays – les 28 États membres de l'UE, les 16 pays de la politique européenne de voisinage et les 10 partenaires stratégiques. Le rapport souligne quelles sont les forces et les faiblesses des relations culturelles de l'UE avec le monde, les opportunités encore inexploitées ainsi que les obstacles qu'il faudra lever. Le rapport affirme que la politique européenne devrait se fonder sur des valeurs clés comme une promotion plus active de la diversité culturelle dans l'esprit de la Convention de 2005, le respect de la liberté d'expression, la réciprocité et la mutualité. Il fait également une série des recommandations concrètes pour améliorer la politique extérieure de l'UE en matière de culture, telles que la mise en commun des ressources, l'amélioration de la communication, l'élimination des obstacles à la mobilité, le renforcement de la société civile, l'amélioration du lien avec les cultures des jeunes, la priorité aux villes, la mise en place des nouvelles méthodes de financement et de collecte de fonds.

Dans ses conclusions, le rapport met en lumière, entre autres, quatre points : 1. les relations culturelles peuvent accroître l'influence et l'attrait de l'UE dans le reste du monde ; 2. en Europe comme dans les pays tiers, il existe une réelle demande pour un renforcement et une amélioration des relations culturelles européennes avec le reste du monde ; 3. l'UE doit mettre au point une stratégie de relations culturelles internationales cohérente ; et 4. toute stratégie devrait être plus en phase avec les intérêts et pratiques culturelles des jeunes.

Sources : Preparatory Action 'Culture in EU External Relations', *Engaging the World : Towards Global Cultural Citizenship*, European Union, 2014, disponible sur : <http://cultureinexternalrelations.eu/report-publication>.

Amazon : un acteur omniprésent

Mi-juin 2014, le géant de la distribution en ligne Amazon.com a annoncé le lancement d'un service de musique en streaming gratuit pour les abonnés à son programme *Prime*, à 99 US\$ par an. *Prime* permet de se faire livrer gratuitement en deux jours des articles commandés sur le site, mais aussi d'accéder à un catalogue de plus en plus large de contenus numériques. Le nouveau service de musique *Prime Music* permettra aux abonnés d'écouter en direct ou de télécharger plus d'un million de morceaux et s'ajoutera au service de vidéo et celui de prêt de livres pour les liseuses *Kindle*. Néanmoins, Amazon n'a aucun accès au catalogue d'*Universal Music Group*, le numéro un de l'industrie de la musique et l'offre de son service de musique sera donc beaucoup plus restreinte que celles de Spotify ou de Deezer qui proposent l'un comme l'autre plus de 15 millions de morceaux de musique. Notons que le service suédois de streaming musical *Spotify* compte actuellement 40 millions d'utilisateurs et 10 millions d'abonnés et le service français *Deezer* compte 26 millions d'utilisateurs et 2 millions d'abonnés.

Après Hachette, Amazon fait également pression sur la major hollywoodienne Warner Bros., filiale du groupe Time Warner, en suspendant les précommandes de ses prochains films à sortir en DVD. Selon le *New York Times*, cette action entre dans le cadre de négociations commerciales en cours aux États-Unis entre le groupe de distribution et Time Warner. Rappelons qu'en mai dernier, dans le cadre des négociations entre Amazon et Hachette Book

Group pour le renouvellement d'un contrat commercial, les délais de livraison des livres de l'éditeur ont augmenté de plusieurs semaines, le distributeur en ligne surfacture certains livres ou il oriente les clients vers d'autres auteurs et maisons d'édition.

De son côté, le 26 juin 2014, le Sénat français a adopté un texte sur le prix des livres sur Internet, interdisant le cumul de la gratuité des frais de port et d'un rabais de 5 % sur le prix de l'ouvrage fixé par l'éditeur. Ce texte est destiné à protéger les librairies indépendantes face à la puissance des grands plateformes de livres sur Internet, tels que Amazon ou Fnac.com. Selon le journal *Le Figaro*, la ministre française de la culture, Aurélie Filippetti a souligné que « je dois défendre le réseau des librairies indépendantes, car elles sont essentielles pour l'accès à la culture mais aussi pour la vie de nos terroirs ». Néanmoins, Amazon France estime que cette mesure va à l'encontre de l'intérêt du consommateur, alors que la Commission européenne regrette que le gouvernement français n'ait pas mené d'étude sur l'impact d'une telle mesure sur le comportement des consommateurs.

Enfin, Amazon soulève de grandes inquiétudes parmi les éditeurs britanniques. La raison en est liée à une clause que la société américaine cherche à rajouter dans ses nouveaux accords commerciaux. Celle-ci indique qu'en cas d'épuisement du stock et d'incapacité d'un éditeur de satisfaire la demande, Amazon se réserve le droit de pouvoir imprimer à la demande les livres commandés par ses clients. Au préalable, l'éditeur devrait livrer au géant américain la copie numérique de ses livres.

Sources : « Amazon lance une offre de streaming musical », *La Tribune*, 12 juin 2014; « Après Hachette, Amazon fait pression sur Time Warner », *Le Nouvel Observateur*, 11 juin 2014; « Amazon cherche à imprimer les livres lui-même », *Les Numériques*, 30 juin 2014; « Prix du livre sur Internet : la France adopte sa loi « anti-Amazon », *Le Figaro*, 26 juin 2014.

Direction

Gilbert Gagné,

Chercheur au CEIM
et directeur du Groupe de recherche
sur l'intégration continentale (GRIC).

Rédaction

Antonios Vlassis,

Docteur en Sciences Politiques, chercheur et membre au
CEIM.

Abonnez-vous

[À la liste de diffusion](#) 

[Au fil RSS](#) 

[Lisez toutes les chroniques](#) 



Organisation internationale de la francophonie

Administration et coopération :

19-21 avenue Bosquet
75007 Paris (France)

Téléphone : (33) 1 44 37 33 00

Télécopieur : (33) 1 45 79 14 98

Site web : www.francophonie.org

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

Adresse postale :

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 514 987-3000, poste 3910

Télécopieur : 514 987-0397

Courriel : ceim@uqam.ca

Site web : www.ceim.uqam.ca



La Chronique *Culture, commerce et numérique* est réalisée par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.